



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

(29 OCTOBRE 2007)

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique

ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- **le sommaire du recueil spécial délégation de signature des actes administratifs de la préfecture du 29 octobre 2007 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr**

A Angers, le 29 octobre 2007

**Pour le préfet, et par
délégation,
La Secrétaire Administrative,**

Michelle LEPERLIER

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

NEANT

II – ARRÊTÉS

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE – DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES

Bureau de la Coordination et du Courrier

Délégation de signature

- Délégation de signature de M. Luc LUSSON, Directeur de la Réglementation, modificati n°1 7

- Délégation de signature de M. Jean-Marie LEBEAU, Directeur départemental des
affaires sanitaires et sociales..... 8

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'environnement

- Commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés..... 14

III - AVIS ET COMMUNIQUÉS

NEANT

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

DIRECTION DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI/BCC n° 2007-1202

g/ dél D1 mod 1

Délégation de signature à M. Luc LUSSON,
Directeur de la réglementation.

Modificatif n° 1

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur,**

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le deuxième paragraphe de l'article 2 de l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2007-1114 du 8 octobre 2007 susvisé, est modifié et rédigé comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Mme Anne LE QUERE, attachée principale, en qualité d'adjointe au directeur de la réglementation en ce qui concerne les matières énumérées à l'article 1er. »

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2007-1114 du 8 octobre 2007 susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 5:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 26 octobre 2007

Le Préfet de Maine-et-Loire

Signé : Jean-Claude VACHER

DIRECTION DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier
Arrêté DAPI/BCC n° 2007-1201
g/SD dél. DDASS
Délégation de signature de M. Jean-Marie LEBEAU,
Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur,**

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à M. Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, à l'effet de signer, dans la limite des attributions du service :

- Toute correspondance administrative courante à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux (à l'exception du directeur régional des affaires sanitaires et sociales),
- Les pièces annexes de ces arrêtés,
- Les décisions suivantes :
- **AIDE A L'ENFANCE – ACTIONS SOCIALES**

1. Exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat (code de l'action sociale et des familles – art L 224.1 et L 224.12 et L 225.1)
2. Actes d'administration des deniers pupillaires (code de l'action sociale et des familles – art L 224.9)
3. Actes relatifs à l'exercice des mesures de tutelle et curatelle d'Etat (code civil art 433,

● **AIDE ET LEGISLATION SOCIALES**

2.1 Décisions d'attribution :

2.1.1 de diverses prestations d'aide sociale aux personnes sans domicile de secours (code de l'action sociale et des familles – art L.111.1 et L.121.7)

2.1.2 d'allocations différentielles aux adultes handicapés (code de l'action sociale et des familles – art L.121.7)

2.1.3 d'allocations supplémentaires du fonds national de solidarité aux pensionnés de l'Etat ou des collectivités territoriales (code de la sécurité sociale – art R 815.14)

2.2 Admissions à l'aide médicale de l'Etat des personnes relevant du premier alinéa de l'article L.251.1 du code de l'action sociale et des familles

1. Admissions d'urgence en établissements d'hébergement et de réadaptation sociale (code de l'action sociale et des familles – art L.345.1 – L.345.3)

2.4 Propositions aux commissions d'admission des demandes relatives au bénéfice de l'aide sociale et recours contentieux devant la commission départementale ou la commission centrale (code de l'action sociale et des familles – art L 131.1 – L 131.2 – L 134.4)

1. Recours devant les instances judiciaires envers les personnes tenues à l'obligation alimentaire à l'égard des bénéficiaires de l'aide sociale (code de l'action sociale et des familles – art L 132.7)

2. Inscription d'hypothèques et récupérations sur successions des bénéficiaires de l'aide sociale (code de l'action sociale et des familles – art L 132.8 et L.132.9)
3. Délivrance de cartes de stationnement pour personnes handicapées (code de l'action sociale et des familles – art L.241.3.2)
4. Décisions d'admission dérogatoire à une protection complémentaire en matière de santé dans le cadre de l'article R.861.13 du code de la sécurité sociale
5. Autorisation d'ester pour les affaires présentées au contentieux technique de la sécurité sociale concernant les décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (code de l'action sociale et des familles – art L.241.9)

- **INTERVENTIONS SOCIALES ET CONSEIL TECHNIQUE EN TRAVAIL SOCIAL**

- 3.1 Enregistrement des diplômes et établissement de la liste départementale des assistants de service social (code de l'action sociale et des familles – art L.411.2)
- 3.2 Délivrance des cartes professionnelles d'assistants de service social
- 3.3 Attribution de l'allocation logement à caractère temporaire (décret n° 93.336 du 12 mars 1993)
- 3.4 Conventions et arrêtés concernant l'attribution de subventions inférieures à 23.000 euros à des associations à caractère sanitaire et social, au titre des interventions de l'Etat financées sur le budget de la DDASS.

- **ACTIONS SANITAIRES**

- 4.1 Enregistrement des diplômes, établissement des listes départementales publiées au recueil des actes administratifs et délivrance des cartes professionnelles aux professions suivantes :
 - 4.1.1- Médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes (code de la santé publique -art L.4113.1 et L.4113.2)
 - 4.1.2- Pharmaciens (code de la santé publique – art L.4221.16)
 - 4.1.3- Infirmiers, infirmiers de secteur psychiatrique (code de la santé publique – art L 4311.15 et L 4311.23)
 - 4.1.4- Masseurs-kinésithérapeutes (code de la santé publique – art L.4321.10 – L.4321.11 et L.4321.12)
 - 4.1.5- Pédiçures-podologues (code de la santé publique – art L.4322.14)
 - 4.1.6- Orthophonistes et orthoptistes (décret n° 65.240 du 25 mars 1965 – art 3)
 - 4.1.7- Ergothérapeutes et psychomotriciens (code de la santé publique – art L.4333.1)
 - 4.1.8- Manipulateurs d'électroradiologie médicale (code de la santé publique – art L.4352.1)
 - 4.1.9- Audioprothésistes (code de la santé publique – art L.4361.2)
 - 4.1.10- Opticiens-lunetiers (code de la santé publique – art L.4362.1)
 - 4.1.11- Psychologues (circulaire DHOS/DRESS/2003/143 du 21 mars 2003)
 - 4.1.12- Orthoprothésistes, podo-orthésistes, ocularistes, épithésistes, orthopédistes-orthésistes (Décret n° 2005-988 du 10 août 2005)

- 4.1.13- Diététiciens (Loi n° 2007-127 du 30 janvier 2007)
- 4.2 Constitution des conseils techniques et conseils de discipline des écoles paramédicales (arrêté ministériel du 19 janvier 1988 – art 4 et 7)
- 4.3 Enregistrement des déclarations d'exploitation d'officines de pharmacie (code de la santé publique – art L.5125.16)
- 4.4 Agrément et retrait d'agrément des entreprises de transports sanitaires (code de la santé publique – art 6312.2)
- 4.5 Etablissement du service de garde des personnes titulaires de l'agrément relatif aux transports sanitaires terrestres (décret n° 87.965 du 30 novembre 1987 – art 13)
- 4.6 Constitution d'un jury d'examen, fixation des dates des sessions d'examen et désignation des centres d'examen où se déroulent les épreuves pour la formation des personnes non habilitées à utiliser un défibrillateur semi-automatique (arrêté ministériel du 4 février 1999)
- 4.7 Autorisation et retrait d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale (code de la santé publique – art L.6211.2)
- 4.8 Délivrance des procès-verbaux de conformité des appareils de désinfection (décret n° 67-743 du 30 août 1967 – art 2)
- 4.9 Autorisation et retrait d'agrément des cabinets secondaires infirmiers (décret n° 93.221 du 16 février 1993 – art 34)

• **SANTE ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Mise en demeure relative à la salubrité des eaux destinées à la consommation humaine (captage, distribution, embouteillage) en ce qui concerne les distributions privées (code de la santé publique – art L.1321.1 à L.1321.10)
- 5.2 Mise en demeure et interdiction d'utilisation de piscines ou baignades aménagées privées (code de la santé publique – art L.1332.1 et L. 1332.4)
- 5.3 Notification des conclusions des délibérations de la commission départementale compétente en matière d'environnement de risques sanitaires et technologiques (CODERST) saisi d'un problème d'insalubrité d'immeuble ou d'îlot et prescription des mesures appropriées (code de la santé publique – art L.1416.1)

6 – ETABLISSEMENTS ET SERVICES SANITAIRES, MEDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX

- 6.1 Tous actes d'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des prix de journée, dotations globales et dotations soins dans les établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux, publics et privés, ainsi que tous arrêtés d'attribution y afférents, sous réserve des compétences dévolues au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation et au président du conseil général (art L.314.1 à L.314.6 du code de l'action sociale et des familles, loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et textes d'application subséquents)
- 6.2 Approbation des prévisions annuelles de dépenses et de recettes d'exploitation, de la variation du tableau des effectifs ainsi que des opérations d'investissements ayant une incidence financière sur le budget d'exploitation des établissements médico-sociaux, publics et privés (art L.314.7 du code de l'action sociale et des familles).
- 6.3 Contrôle des comptes administratifs et affectation des résultats des établissements médico-sociaux, publics et privés (art L.314.1 à L.314.6 du code de l'action sociale et des familles)

6.4 Contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements de santé ainsi que des établissements médico-sociaux publics (loi n° 91.738 du 31 juillet 1991, loi n° 86.17 du 6 janvier 1986, code de la santé publique – art L.6143.4)

6.5 Contrôle de légalité des marchés des établissements de santé, ainsi que des établissements médico-sociaux et sociaux publics (loi n° 91.738 du 31 juillet 1991, loi n° 86-17 du 6 janvier 1986, décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)

6.6 Instruction des dossiers de création, d'extension et de fermeture des établissements et services médico-sociaux et sociaux, publics et privés relevant de la compétence de l'Etat (loi n° 75.535 du 30 juin 1975 modifiée – art 9 à 14, code de l'action sociale et des familles – art L.313).

1. Décisions relatives au déroulement de carrière des praticiens hospitaliers autres qu'universitaires (code de la santé publique – art R.6152.21 et R.6152.218)
2. Nomination des directeurs intérimaires des établissements sociaux et médico-sociaux publics (décrets 2001-1343 et 2001-1345 du 28 décembre 2001)
3. Décisions relatives au déroulement de carrière des agents chargés des fonctions de directeur dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics
4. Octroi des congés de maladie des cadres de direction des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.

• ADMINISTRATION GENERALE

7.1 Gestion de personnel non titulaire

- recrutement de personnel vacataire
- octroi d'indemnités de licenciement et d'allocation de chômage pour le personnel non titulaire

7.2 Autorisation délivrée à des agents de l'Etat de circuler avec leurs véhicules personnels pour les besoins du service

7.3 Gestion du personnel :

Dispositions communes aux personnels des catégories A, B et C :

- détachement non interministériel de droit
- disponibilité de droit et d'office
- congés maladie, longue maladie, longue durée, maternité, parental, formation professionnelle
- octroi d'autorisation de travail à temps partiel, mi-temps thérapeutique, autorisations spéciales d'absence, cessation progressive d'activité
- imputabilité des accidents de travail au service
- établissement des cartes d'identité de fonctionnaire

Dispositions spécifiques aux personnels administratifs de catégorie C :

- nomination
- titularisation et prolongation de stage
- détachement non interministériel auprès d'une autre administration
- disponibilité autre que de droit et d'office
- mise à la retraite
- démission

8- ENSEMBLE DES SERVICES

8.1 Ouverture et organisation des concours et examens concernant :

8.1.1 les écoles paramédicales

8.1.2 le recrutement d'agents d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics

8.2 Visa des cartes d'habilitation aux personnes devant quêter sur la voie publique dans le cadre des appels à la générosité publique autorisés à l'échelon national :

8.2.1 journée nationale pour la campagne mondiale en faveur des lépreux

8.2.2 semaine nationale des associations de paralysés et infirmes civils

8.2.3 quinzaine nationale pour la campagne mondiale contre la faim

8.2.4 campagne nationale de lutte contre le cancer

8.2.5 campagne nationale de la Croix Rouge Française

8.2.6 semaine nationale de la mère et de l'enfant

8.2.7 journée nationale en faveur des aveugles et de leurs associations

8.2.8 semaine nationale du cœur

8.2.9 semaine nationale des personnes âgées et de leurs associations

8.2.10 campagne nationale du comité national contre la tuberculose et les maladies respiratoires

8.3 Délivrance de copies conformes de documents administratifs

9 – COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE – C.M.U

9.1 Protection complémentaire en matière de santé (loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 – art 20)

9.2 A titre dérogatoire, pour les personnes non salariées des professions agricoles (décret n° 99-1004 du 1^{er} décembre 1999 – art 2)

9.2.1 estimation des ressources (code de la sécurité sociale – art R 861-13)

9.2.2 ouverture et refus de droit

10- REVENU MINIMUM D'INSERTION – RMI

10.1 Annulation de titres de perception relatifs aux indus RMI avant le 1^{er} janvier 2004.

11 – COMITE MEDICAL – COMMISSION DE REFORME

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie LEBEAU, la délégation qui lui est conférée sera exercée par M. Bernard MONFORT, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Marie LEBEAU et de M. Bernard MONFORT, la même délégation sera exercée par M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean- Marie LEBEAU, de Monsieur Bernard MONFORT et de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, la même délégation est consentie à M. Christian DELMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean- Marie LEBEAU, de Monsieur Bernard MONFORT, de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS et de M. Christian DELMAS, la même délégation est consentie à Mme Nora KIHAL-FLEGEAU, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean- Marie LEBEAU, de Monsieur Bernard MONFORT, de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, de M. Christian DELMAS et de Mme Nora KIHAL-FLEGEAU, la même délégation est consentie à Mme Marie-Claude MARAIS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

Délégation de signature est aussi donnée, en ce qui concerne les domaines relevant de leurs attributions à :

- M. Antoine BALLOUHEY
- M. Xavier BRUN
- Mme Sylvie DESCHERE
- Mme Fabienne MANCEAU
- Mme Delphine MARTINEAU-BRUN
- Mme Jacqueline MILARET
- Mme Marie NORMAND
- M. Luc PATHE-GAUTIER

Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,
Mme Eva RAVARD

- Mme Isabelle LABORDE
Cadres administratifs contractuels,

- M. Jean-Paul BOULE
- Mme Dominique HISTACE
- M. Bruno MESLET
- Mme Colette MOYSE
Médecins inspecteurs de santé publique,

- M. Patrick PEIGNER
Ingénieur général du génie sanitaire,

- M. Jacky GUILLOU
- M. Thierry POLATO
Ingénieurs d'études sanitaires,

- Mme Christine CAMUS
Conseillère technique en travail social,

Délégation de signature est également donnée, pour les attributions énumérées à l'alinéa 4.1 de la rubrique 4 de l'article 1^{er} du présent arrêté à :

- Mme Magali BATAIS
Secrétaire administrative

- Mme Chantal COUVERT
Adjointe administrative.

Délégation de signature est aussi donnée, dans le cadre de la rubrique 11 de l'article 1^{er} du présent arrêté à Madame Anne BIDAULT, secrétaire administrative, afin d'en assurer le secrétariat.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral SG-BCC n°2005-51 du 10 janvier 2005 modifié donnant délégation de signature à M. Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 26 octobre 2007

Signé : Jean-Claude VACHER

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'environnement et de la protection des espaces
Arrêté n°DAPI-BCC 2007-1195

**Commission consultative du plan départemental
d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine et Loire
Officier de la Légion d'honneur

ARRETE

ARTICLE 1

La commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est constituée sous la présidence du préfet ou de son représentant, ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Représentants du conseil général

M. Roger CHEVALIER, Vice-président du conseil général, Maire de Saint-Laurent-des-Autels, représentant M. Christophe BECHU, Président du conseil général

M. Marcel PICHAVANT, Conseiller général, Maire de Bécon-les-Granits

M. Jean-Paul BOISNEAU, Conseiller général, Maire de La Séguinière

Mme Marie-Josèphe HAMARD, Conseiller général, Maire de Saint-Michel-et-Chanveaux

M. Jean-Luc DAVY, Conseiller général, Maire de Daumeray

M. Régis DANGREMONT, Conseiller général

Représentants des communes et des structures intercommunales ayant compétence dans le domaine des déchets

M. Philippe BODARD, Conseiller général, Maire de Murs-Erigné et Vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

M. Jean-Louis PETIT, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,

M. Régis BOURDIN, Maire de Brézé et Président du SMITOM Sud Saumurois

M. Jacky BOURGET, Maire de la Chapelle-Saint-Florent et Président du SIRDOMDI de Beaupréau

M. Gérard FAUCONNIER, Maire de Chanteloup-les-Bois et Président de Valor3e

- **M. Patrice de FOUCAUD**, Président du SIVERT
- **M. André SEGUIN**, Président du SICTOM Loir et Sarthe
- **M. Jean MENANT**, Maire de La Ferrière-de-Flée et Président du SISTO
- **M. Jean-Claude POUTIER**, Président du SYCTOM Loire-Béconnais
- **M. Bernard STAUB**, Maire de La Varenne et Président de la communauté de communes du canton de Champtoceaux

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES ET PROFESSIONNELS CONCOURANT À L'ÉLIMINATION ET À LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS

Représentants de la Fédération Nationale des Activités du Déchet et de l'Environnement (FNADE)

- Titulaires :

M. Francis MARQUANT, Directeur Centre Anjou-Maine SA GRANDJOUAN ONYX, 24 rue René Goscinny – BP 294, 85007 LA ROCHE-SUR-YON

M. Hervé TUQUET, COVED, 3 place Magellan, Le Ponant 1, 44800 SAINT HERBLAIN Cedex

M. Arnaud DE CALONNE, SITA, Allée Gabriel Lippmann - PIBS, 56038 VANNES Cedex

M. Maurice BRANGEON, BRANGEON, route de Montjean, 49620 LA POMMERAYE, représentant GPMED

- Suppléants :

Mme Christelle RENAULT, SAVED, RN 139, 49490 LASSE

M. Patrick PERSIN, NORVEGIE CENTRE OUEST, 14 C rue du Pâtis Tatellin, CS 90823, 35708 RENNES Cedex 7, représentant SVDU

M. Pascal TAMPON, AGRO DEVELOPPEMENT, 8 avenue des Thébaudières, Le Sillon de Bretagne, 44800 SAINT HERBLAIN, représentant SYPREA

Représentants de la Fédération Française de la récupération pour la gestion industrielle de l'environnement et du recyclage (FEDEREC OUEST)

- Titulaire : **M. Thierry ROLLAND**, F.E.R.S., 4 rue Chevreul, BP 411, 49304 CHOLET Cedex
- Suppléant : **M. Emmanuel ROUX**, EUROCOM RECYCLAGE, 9 allée au Poirier, 49000 ECOUFLANT

Représentants d'ECO-EMBALLAGES

- Titulaire : **Mme Catherine LE POBER**, Responsable régionale d'ECO-EMBALLAGES, 53 avenue du Grésillé, Les Plateaux du Maine, 49000 ANGERS
- Suppléant : **M. Alexandre MOSSET**, Chef du secteur Bretagne, (même adresse)

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Représentants de La Sauvegarde de l'Anjou

- Titulaire : **M. Yves LEPAGE**, 89 Levée Jeanne de Laval, 49250 SAINT MATHURIN SUR LOIRE
- Suppléant : **M. Jacques ZEIMERT**, 12 Village des Jubeaux, 49190 DENEÉ

Représentants de l'association EDEN

- Titulaire : **M. Yves ELKOUBBI**, Membre du Conseil d'administration d'EDEN, 17 rue du Pas de Lièvre, 49610 MURS ERIGNE
- Suppléant : **M. Laurent TERTRAIS**, Technicien de l'association EDEN, Les Basses Broses, 49080 BOUCHEMAINE

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS :

Représentants de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Maine-et-Loire (U.F.C.)

- Titulaire : **M. Yves GABILLY**, 77 rue de Bressigny, 49100 ANGERS
- Suppléant : **M. Michel-Laurent GABAUDE**, Président de l'Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire (même adresse)

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES CONSULAIRES :

Représentants de la Chambre de commerce et d'industrie d'Angers

- M. le Président ou son représentant

Représentants de la Chambre de commerce et d'industrie du Choletais

- M. le Président ou son représentant

Représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Saumur

- M. le Président ou son représentant

Représentants de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

- Titulaire : **M. Roland PAVAGEAU**, Secrétaire adjoint, La Sébinière, 49270 LANDEMONT
- Suppléant : **M. Yves NAU**, Membre, 5 rue du Bois Saint Jacques, 49150 LE VIEIL BAUGE

Représentant de la Chambre de métiers de Maine-et-Loire

- Titulaire : **Mme Isabelle OLLIVIER**, 5 rue Darwin – BP 806, 49008 ANGERS Cedex 01

PERSONNES QUALIFIÉES :

Représentants de l'ADEME

- Titulaire : **Mme Joëlle KERGREIS**, Déléguée régionale de l'ADEME, 5 boulevard Vincent Gâche – BP 90302, 44203 NANTES Cedex 2
- Suppléant : **M. Gilles MÉRIODEAU**, Animateur de secteur à l'ADEME (même adresse)

Représentants d'EDF – GDF à ANGERS

- Titulaire : **M. Joseph ETRILLARD**, 13 allée des Tanneurs , 44040 NANTES Cedex 1
- Suppléant : **Mme Laurence MARCHAND**, Responsable prévention sécurité, 25 Quai Félix Faure – BP 30828, 49008 ANGERS Cedex 1

Représentants de la Fédération Française des Entreprises du Bâtiment, Fédération du Maine-et-Loire (F.F.B.)

- Titulaire : **M. Xavier MACE**, Entreprise EBM SARL, Pierrettes, 49110 CHAUDRON EN MAUGES
- Suppléant : **M. Christian BACHELIER-LUBIN**, Secrétaire général de la FFB de Maine-et-Loire, 6 rue Rabelais, 49044 ANGERS cedex 01

Représentants des Travaux Publics, Fédération de Maine-et-Loire

- Titulaire : **M. Jean-Christophe LOUVET**, Directeur général de la SA Luc Durand et d'AEIC, ZAC de la Chanterrie, rue Edmé Mariotte, BP 91602, 44316 NANTES Cedex 3
- Suppléant : **M. Loïc LE CHATAL**, Membre du bureau, (même adresse)

Représentants de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD)

- Titulaire : **M. Xavier LAVIRON**, Responsable qualité et développement durable CHAMPION Grand Ouest, Bd d'Estiennes d'Orves, 72044 LE MANS Cedex 9

REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT

- M. le Sous-préfet de Cholet
- M. le Sous-préfet de Saumur
- M. le Sous-préfet de Segré
- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- Mme la Directrice régionale de l'environnement
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- M. le Directeur départemental de l'équipement
- M. le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique
- M. le Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- M. le Chef de la division des douanes d'Angers

ARTICLE 2 :

La commission peut s'adjoindre le concours de toute personne ou organisme dont elle estime la contribution utile à l'élaboration du projet de plan.

ARTICLE 3

Le secrétariat de la commission du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

ARTICLE 4

L'arrêté préfectoral n°SG-BCC 2006-1075 du 24 novembre 2006 portant composition de la commission chargée de réviser le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est abrogé.

ARTICLE 5

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

L'arrêté sera affiché à la préfecture, dans chacune des sous-préfectures et à l'hôtel du Département.

Fait à Angers, le

Le Préfet de Maine-et-Loire

Jean-Claude VACHER

III - AVIS ET COMMUNIQUES